



**Rubrique:** Concordats

**Sous-rubrique:** Appel aux créanciers lors d'un concordat/assemblée des créanciers

**Date de publication:** SHAB 03.11.2023

**Visible par le public jusqu'au:** 03.11.2028

**Numéro de publication:** NA03-0000001253

**Entité de publication**

Pierre-Yves Zurcher - Eric Neuschwander, Etude Gachet & Zurcher, Rue de la Gare 14, 1110 Morges

## Ecotragest SA

**Débiteurs:**

Ecotragest SA

CHE-105.730.750

La Gaîté

1537 Champtauroz

**Indications sur l'assemblée des créanciers**

05.02.2024, 14:00 heure

c/o: Pierre-Yves Zurcher, Gachet Zurcher & Associés SA

Rue de la Gare 14

1110 Morges

**Remarques juridiques:**

Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances (valeur à la date du sursis concordataire provisoire) par écrit au point de contact en communiquant au commissaire les moyens de preuve dans le délai indiqué. Les créanciers qui ne signalent pas leurs créances ou qui le font en retard sont exclus des délibérations relatives au concordat.

Publication selon l'art. 300 LP.

**Remarques juridiques complémentaires:**

Date de l'octroi du sursis : 28 septembre 2023

Commissaire au sursis : Pierre-Yves ZURCHER, agent d'affaires breveté de GACHET ZURCHER & ASSOCIES SA, rue de la Gare 14, 1110 Morges

Délai pour les productions : 3 décembre 2023, sous peine d'exclusion des délibérations relatives au concordat.

Examen des pièces : durant les 20 jours précédant l'assemblée des créanciers, au bureau du Commissaire au sursis, rue de la Gare 14, 1110 Morges.

Expiration du sursis : 29 mars 2024

Le Commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire.

**Fin du délai:** 29.03.2024

**Point de contact:**

Pierre-Yves Zurcher  
Gachet Zurcher & Associés SA  
Rue de la Gare 14  
1110 Morges